



Initiative Citoyenne

Liberté vaccinale- information

Communiqué de presse

Décidément, la fièvre vaccinale atteint la plupart de nos Ministres !!!

En effet, après l'épisode de la campagne de vaccination en vue d'éradiquer la grippe H1N1 (« pandémie de la peur et des conflits d'intérêts » reconnue par le Conseil de l'Europe), voici que le Ministre Borsus lance une campagne de vaccination des ovins, caprins et bovins sur base volontaire pour lutter **contre une épidémie « probable » de fièvre catarrhale¹ !!!!** Deux millions de doses ayant été achetées, il va bien falloir maintenant les écouler....

Mais que se passe-t-il donc sur le terrain ?

Et bien : rien.

L'article cité indique « qu'actuellement, il n'y a encore aucun cas détecté chez nous, mais il est fort probable que la maladie nous atteigne cet été. L'épidémie touche déjà la France depuis plusieurs mois ».

Par contre deux millions de doses sont disponibles pour les bovins et 100 000 pour les ovins et caprins.

Rassurez-vous bonnes gens, ce vaccin est « gratuit » pour les éleveurs, c'est le Fonds de santé animale qui prend en charge à la fois les vaccins et aussi la part logistique de distribution.

Le Ministre ne dit pas combien cela va coûter aux contribuables ...

Quelle est donc cette maladie tant redoutée ?

Wikipédia indique :

*« **La fièvre catarrhale ovine ou FCO (ou maladie de la langue bleue) est une maladie virale non contagieuse, transmise par des moucheron piqueurs du genre *Culicoides* (famille des *Ceratopogonidae*), touchant les ruminants sauvages ou d'élevages, mais principalement les moutons, moins souvent les chèvres, bovidés, les cervidés, dromadaires et antilopes. À la fin de 2006, on ne connaît aucun cas de transmission avec infection chez l'Homme. En Europe du Nord, plus de 2000 foyers ont été identifiés à partir de janvier 2006, presque tous sur une zone globalement située sur un axe Ostende-Gand-Maastricht-Cologne en Belgique, Allemagne et Pays-Bas. En France, six foyers autochtones ont été reconnus de fin août à mi-novembre 2006 ».***

Clairement donc, cette maladie de la langue bleue est une maladie virale et vectorielle transmise aux animaux par l'intermédiaire indispensable de moucheron piqueurs.

Suite à ce constat, en France, où l'obligation vaccinale est de mise, **l'avocate Blanche Magarinos-Rey**, dont les domaines de compétences sont : droit de l'environnement, droit public, droit administratif, droit de l'urbanisme, droit de la santé et de la sécurité alimentaire, droit privé.... indique dans sa chronique presse, je la cite :

¹ https://www.rtbf.be/info/regions/luxembourg/detail_fievre-catarrhale-ovine-les-premiers-vaccins-ont-ete-administres-a-etalle?id=9260698

«il est apparu dès 2011 que la non-vaccination ne constituait pas une mise en danger des troupeaux voisins. Au contraire le développement de l'immunité naturelle permet de faire disparaître toute virémie.

Qu'en est-il par contre de l'utilisation de vaccins sur le cheptel ?

En France, en 2009, la notice du vaccin utilisé (BTVPUR Alsap 8), indiquait en termes de mise en garde :

- la durée d'immunité n'a pas encore été établie, l'impact de la présence d'anticorps n'a pas été étudié, l'impact de la vaccination sur les fonctions reproductrices du mâle n'a pas été étudié, l'innocuité de ce médicament n'a pas été établie durant la gestation et la lactation, aucune information n'est disponible concernant la compatibilité de ce vaccin avec d'autres vaccins.

Il faut aussi savoir que les notices de la plupart des autres vaccins disponibles contiennent les mêmes mises en garde.

Les effets secondaires des adjuvants de type hydroxyde d'aluminium ou sel de mercure sont donc à craindre.

Le système de pharmacovigilance mis en place à l'époque précisait un nombre important d'effets secondaires, (établis et transmis par le biais de fiches remplies par un vétérinaire à l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire), de nature suivante :

- mortalité directe, des avortements en nombre, des oedèmes pulmonaires, diminution de la production de lait, stérilité des mâles reproducteurs pendant 15 à 20 jours après l'acte vaccinal, hyperthermie, inflammations »²

Nous voilà prévenus !

Allons-nous prendre ces risques chez nous ???

De plus, une étude faite sur des moutons en Espagne montre le danger de la vaccination en ce sens que jusqu'à 100% du troupeau de moutons vaccinés peut parfois être affecté par un syndrome neurologique chronique .

Source : [Autoimmune/autoinflammatory syndrome induced by adjuvants \(ASIA syndrome\) in commercial sheep](https://doi.org/10.1007/s12026-013-8404-0); Immunology Research; Lluís Luján • Marta Pérez • Eider Salazar • Neila A ´lvarez • Marina Gimeno • Pedro Pinczowski • Silvia Irusta • Jesús Santamaría • Nerea Insausti • Yezol Cortes • Luis Figueras • Isabel Cuartielles • Miguel Vila • Enrique Fantova • José Luis Gracia Chapulle; DOI 10.1007/s12026-013-8404-0. <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs12026-013-8404-0>

« La fièvre catarrhale du mouton peut être mortelle et l'approche habituelle pour pareille épidémie est la vaccination, et encore la vaccination. Une nouvelle étude montre que ces vaccins peuvent provoquer une maladie neurologique auto-immune appelée ASIA – le même type de maladie qui peut être provoquée chez l'homme. Cette étude des moutons espagnols présente un aspect effrayant tant par sa fréquence que par sa gravité. Qu'est-ce que tout cela signifie pour l'animal et pour l'homme ?

Pour l'animal ?

..... "La phase chronique du syndrome ASIA se produit plus fréquemment dans nos conditions locales de production ovine. Elle provoque un processus neurologique et cachectique qui n'a pas d'équivalent dans la pathologie ovine. Ce problème grave reste inexpliqué pour les agriculteurs et les vétérinaires. La phase chronique ne suit pas nécessairement l'épisode aigu ; elle est, au cours des années, déclenchée par la combinaison de plusieurs vaccinations contenant de l'aluminium, ainsi que par des stimuli externes."

« La gravité de la maladie est généralement liée au stress. Le temps froid, une mauvaise alimentation et une importante production de lait contribuent à augmenter la gravité de la maladie ».

Et pour l'homme ?

² <http://www.avocat-magarinos-rey.com/articles-publications/dossiers-divers/vaccination-contre-la-langue-bleue/>

« La maladie ASIA n'est pas seulement une maladie du mouton. Des formes humaines de cette maladie sont de plus en plus connues et leur gravité est comparable à celle des moutons. La Myofasciite à Macrophages (MFM) est l'une d'elles. Il peut aussi s'agir du Syndrome de la Guerre du Golfe, comme d'autres maladies. L'on sait que la MFM peut être provoquée par l'adjuvant aluminium.

Il est certain que le fait que l'aluminium des vaccins provoque la maladie débilante et mortelle du mouton n'est pas automatiquement transposable chez l'homme. Cependant, la combinaison des effets dévastateurs qui se produisent chez les moutons et du fait qu'il existe des preuves que les adjuvants aluminiques provoquent des symptômes similaires à la maladie ASIA chez les humains, devrait entraîner le retrait de l'aluminium des vaccins. **Il n'est en effet pas possible de trouver une raison qui soit autre que commerciale pour justifier le maintien de l'aluminium dans les vaccins ».**

En conclusion, si l'on compare la maladie de la langue bleue avec les effets dévastateurs du vaccin, on réalise vite qu'il n'y a guère de sens à vacciner contre cette maladie. Si un mouton a été infecté et survit, plus aucun problème ne se posera. Par contre quand un mouton attrape la maladie ASIA, celle-ci représente une sentence de mort.

Et comme l'écrit le Dr Denis FRIC, Vétérinaire Libéral dont les études vétérinaires ont été faites à l'École Nationale Vétérinaire de Maison-Alfort. : **« les alternatives aux vaccinations peuvent être : les traitements préventifs et curatifs alternatifs qui sont possibles et efficaces, ils font appel à l'homéopathie et aux huiles essentielles à propriétés anti-virales. »**³

Suite à ces différentes sources, ne faudrait-il pas, Monsieur le Ministre Borsus, instaurer rapidement, une information plus large et plus objective sur la manière de prévenir et de guérir cette maladie tout à fait bénigne ? Fièvre catarrhale ou fièvre vaccinale ? Les éleveurs devraient à mon sens recevoir les moyens informationnels de décider contre quelle menace la plus dangereuse ils veulent protéger leurs bêtes !

Pour IC, Marie-Rose Cavalier,
cofondatrice d'Initiative Citoyenne

initiative.citoyenne@live.be
<http://www.initiativecitoyenne.be>

³ <http://www.itab.asso.fr/downloads/com-elevage/articleveto-fric-polis.pdf>